

Cour d'appel de la cour martiale
du Canada



Court Martial Appeal Court
of Canada

AVIS À LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE

À : Aux parties et à la communauté juridique

DE : L'honorable juge en chef B. Richard Bell

DATE : 9 juillet 2020

OBJET : COVID-19 : Directive sur l'obtention de déclarations sous serment et/ou d'affidavits à distance

La Cour d'appel de la cour martiale du Canada continue à encourager fortement le recours au dépôt électronique de procédures judiciaires par courriel.

Afin de faciliter le dépôt électronique de documents judiciaires, de nombreuses provinces, barreaux et cours supérieures ont adopté et publié des directives et des mécanismes permettant temporairement le recours aux déclarations sous serment et/ou affidavits à distance dans le cadre de procédures judiciaires. Le dépôt de déclarations sous serment et/ou affidavits obtenus à distance durant la période de suspension par des moyens jugés acceptables par une cour supérieure d'une province sera accepté en Cour d'appel de la cour martiale du Canada jusqu'à nouvel ordre.

« B. Richard Bell »

Juge en chef,
Cour d'appel de la cour martiale du Canada